



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

DIRECTION COMMUNICATION, INNOVATION
ET MOYENS GENERAUX
Service Conseils de quartier

le 16 février 2022

Tél : 01 64 13 16 76

COMPTE-RENDU CONSEIL DE QUARTIER EST Le 15 février 2022

Présents : *Juliette Bredas, John Samingo, Laure Massé, Eric Alamamy, Hakima Beaida, Huguette Benard, Patricia Dupuis, Isabelle Gaulier, Jimmy Lafont, Daniel Lassaille, Nicolas Martin, Fabien Pellet.*

Administration : *Céline Lacombe-Cordier*

Excusés : *Daniel Roussaux, Sylvie Dumesge, Andreia Franck, Guy Halftermeyer, Michaiel Konate, Sébastien Lamaison, Cécile Larchères, Steve Paoli, Vinesh Anandsingh Rookmin, Claire Verret.*

Absents : *Bernadette Bruyère, Angel Cespedes, François Da Piedade, Alain Thièblemont*

1. Résumé sur les groupes de travail :

Les deux groupes de travail ont été réunis :

- Le 1^{er} février pour le groupe de travail « parc central »
- Le 3 février pour le groupe de travail « rue Albert Einstein »

Comme la session précédente les rapporteurs de ces deux groupes de travail font le retour des réunions.

Un temps d'échanges est laissé sur chaque thématique pour que l'ensemble des habitants du conseil de quartier puisse donner leur avis. Les groupes de travail ajusteront le travail en tenant compte des avis.

2. Retour du groupe de travail « Albert Einstein » :

Rapporteur : Jimmy Lafont

La réunion du groupe de travail a eu lieu en présence d'une représentante de l'EPA Sénart (Établissement Public d'Aménagement) et d'un représentant de GPS (Grand Paris Sud) compétents pour la zone concernée.

Les habitants leur ont fait part de quatre interrogations majeures :

- Le stationnement des poids-lourds
- La propreté

- La sécurité au passage piéton au rond-point à l'angle des rues Albert Einstein et René Dumont
- L'eau stagnante dans les noues

En ce qui concerne l'éclairage : Une possibilité d'extension de l'éclairage de la rue René Dumont vers le giratoire va être étudiée en attendant l'étude de l'éclairage dynamique sur la rue Albert Einstein.

Nous espérons que cela sera effectif dans les meilleurs délais.

Au sujet du stationnement des poids-lourds : il sera procédé à un enrochement pour éviter que les poids-lourds roulent sur le gazon et créent des ornières.

Cela peut être fait rapidement.

Pour les noues : Il y a plusieurs problèmes : un problème d'altimétrie et un problème de décompactage des noues. Toute la zone a été aménagée avec une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert afin de respecter la loi sur l'eau, la transition énergétique, et pour s'inscrire dans la stratégie de développement de l'agglomération. Le réseau n'intervient que quand il y a une difficulté technique. Cela permet de favoriser le cycle de l'eau, de permettre des îlots de fraîcheur, de favoriser l'évaporation.... Le dispositif a été conçu comme cela. Mais ce secteur est extrêmement humide avec des nappes très proches. La perméabilité des sols n'est pas bonne. Le terrain est plat. On cumule les difficultés. À cela s'ajoutent des problèmes liés au non-respect par les entreprises des lots des prescriptions au moment de la réalisation des travaux

Aussi un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser une expertise sur les travaux qui ont été réalisés. Il doit faire des propositions de travaux et établir les responsabilités de chacun. Il y a eu une réunion la semaine dernière pour étudier les propositions de solutions.

Pour la noue qui borde la rue Albert Einstein, l'objectif c'est d'ajuster le nivellement. La terre végétale ne se compacte pas. Le problème est lié au fonctionnement : il a plu, cela conduit à une augmentation des eaux présentes. L'objectif est de réduire le volume d'eau possible dans la noue car ce n'est pas bon pour les arbres.

Chaque fois qu'il y a besoin d'une expertise cela prend beaucoup de temps, mais les travaux devraient être réalisés en 2022.

Enfin en ce qui concerne la propreté : le tas de déchets devant les ateliers d'artisan a été retiré par Sto 24.

Problème avec l'Hôtel Kyriad : il y a trois déversoirs d'eaux de pluie au lieu d'un seul. Le code de la construction ne permet pas de démolir une construction pour des défaillances de ce type. L'EPA cherche une solution technique avec l'agglomération.

Pour le panneau cassé et les arbres arrachés : c'est l'EPA qui va s'occuper de cela. Mais le chantier n'est pas terminé.

L'aménagement des parcelles doit être effectué par chaque propriétaire. La partie conformité est déconnectée de la partie mise en exploitation. Mais s'ils ne

font pas les travaux de propreté et de végétalisation, les propriétaires n'auront pas de certificat de conformité, et donc pas de solde pour les prêts.

L'aménagement de la zone n'est pas terminé. Nous sommes dans un moment charnière juste entre la fin de l'aménagement et la rétrocession effective par l'EPA de la gestion des espaces publics à Grand Paris Sud.

À l'arrière de la zone il y a actuellement des fouilles archéologiques réalisées par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Avis du conseil de quartier :

Les habitants ont fait le tour de la question et ont trouvé réponses à leurs questions. Ils souhaitent garder le contact avec l'EPA et GPS par le biais de la mairie et être en capacité de les relancer si les choses n'évoluaient pas.

Certains travaux doivent pouvoir se faire rapidement comme l'enrochement pour encadrer le stationnement des poids-lourds.

Si elle obtient des informations sur les évolutions demandées, Céline Lacombe-Cordier les transmettra aux habitants.

Aucune nouvelle réunion du groupe de travail n'est donc nécessaire pour le moment.

3. Retour du groupe de travail « Parc Central » :

Le **rapporteur** habitant étant absent, Céline Lacombe-Cordier fait un résumé de la réunion du groupe de travail.

Un tableau avec des éléments estimatifs chiffrés et des observations techniques a été réalisé par la directrice adjointe des services techniques Françoise Segura avec quelques commentaires supplémentaires :

- Il faut ajouter à tous ces coûts estimatifs l'entretien annuel qui n'est pas indiqué dans le tableau
- Pour les tables de ping-pong vérifier si un filet béton ou un filet métallique peut être installé. Un nettoyage au karcher peut être effectué par les agents des services techniques.
- Les tables de pique-nique actuelles sont effectivement à remplacer totalement. Le coût indiqué dans le tableau vaut pour la fourniture d'une table de pique-nique. La pose peut être réalisée par les agents des services Techniques.
- Balançoire : le prix comprend les frais de gardiennage nécessaire après la pose du jeu, le temps de séchage du système d'ancrage, et les frais de balisage du chantier. Le coût total indiqué vaut pour 1 balançoire (cf. photo de la balançoire chiffrée en pièce jointe).
- La balançoire adaptée PMR et le 1 vélo adapté PMR (cf. photos en pièce jointe) ont pour but de répondre à l'objectif des habitants d'envisager des structures utilisables par les valides et les PMR.

- L'installation d'un parcours de santé complet adapté PMR semble plus compliquée techniquement et financièrement. Il est préférable de cibler les éléments un par un.
- Pour la tyrolienne : il faut une plate-forme de réception et un terrassement avec la mise en place de gravillons sur tout le long du parcours ce qui explique les coûts importants.
- Pour l'araignée : la protection au sol est très importante, d'où les coûts.

Avis du conseil de quartier :

Madame Massé met en cause les prix indiqués car elle en trouve de moins chers sur Internet, et accuse la commune de gonfler les coûts pour mettre des freins aux demandes des habitants. Elle conseille aux habitants de vérifier les prix annoncés.

Il est précisé que les prix sont indicatifs, qu'ils seront affinés en fonction de l'évolution de l'action, qu'ils ont été estimés par les experts compétents de la commune membres de l'administration et non par les élus.

L'administration fait savoir que ce procès d'intention est déplacé.

Les élus présents John Samingo, Juliette Bredas et Eric Alamamy précisent que les communes n'achètent pas n'importe quoi, n'importe comment sur Internet, et sont soumises à des obligations en matière de marchés publics, de contraintes techniques et de sécurité et qu'il est difficile et simpliste de comparer des prix trouvés en cinq minutes sur Internet avec les prix évalués ici.

Il est proposé aux habitants de réunir à nouveau le groupe de travail avec les services Techniques pour hiérarchiser les souhaits et affiner les différentes propositions.

Une habitante demande si l'utilisation de produits recyclés ou réutilisés n'est pas possible pour baisser les coûts.

En matière de jeux pour enfants, cela semble compliqué au regard des réglementations en matière de sécurité. Mais la question sera posée aux services Techniques.

Dans un second temps, une réunion du groupe de travail pourra être organisée sur place avec les services Techniques pour envisager les lieux d'implantation des éléments choisis pour la proposition d'action.

4. Informations diverses transmises aux habitants

Travaux :

- Les travaux du parking de l'Abreuvoir s'achèvent.
Le coût prévu au budget était de 150 000 €. Le coût réel est de 125000€ avenant compris.

Informations concernant le Plan Local d'Urbanisme :

La commune a fait le choix de réviser son PLU. La délibération a été votée en Conseil municipal en janvier. Vous qui avez accepté de participer au conseil de quartier vous êtes invités à travailler sur cette révision car c'est l'occasion d'échanger. La dernière fois que le PLU a été révisé c'était en 2010, entre-temps beaucoup d'éléments réglementaires et législatifs ont évolué.

Aussi, les membres des conseils de quartier seront invités à une réunion inter-quartiers fin avril - début mai pour leur présenter le diagnostic communal et une première approche de la procédure de révision.

Élections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin) :

- Ceux qui souhaitent participer à la tenue d'un bureau de vote peuvent se faire connaître auprès de Céline Lacombe-Cordier en particulier pour le mois de juin.

Manifestations à venir :

Tous les détails de ces infos seront sur le site de la ville et Facebook et en particulier :

- Fête foraine du 5 au 20 mars (derrière la Coupole) les mercredi, samedi et dimanche de 14h à 19h.
- Carnaval le 12 mars :
- **15h : ouverture des portes du gymnase La Noue**
 - bal en musique,
 - possibilité de maquillages et confection de masques,
 - goûter offert.
- **16h : départ du cortège en direction de la Coupole**
 - ouverture du cortège par une batucada de la MJC,
 - clôture du cortège par les membres en tenue de cérémonie de la confrérie des compagnons d'Irminon.
- DagoSport le 3 avril au parc des sports Alain Mimoun
- Braderie Lutte anti-gaspillage le 15 mai

Prochain conseil municipal :

Le lundi 21 février retransmission en direct

Charte de proximité :

- Permanence des élus les samedi 12 mars à 10h au centre commercial Pablo. Picasso, puis 2 avril à 10h au kiosque J.B Clément puis le samedi 14 mai à 10h place Hottinguer.
- Visite de quartier du Maire et des élus le vendredi 11 mars à 18h30 place Clément Ader.

Prochain conseil de quartier le 17 mai 2022 :

Doodle envoyé rapidement aux membres des groupes de travail pour fixer les prochaines réunions du groupe de travail « Parc central » en mars-avril.

5. Questions diverses

Il y a eu des travaux rue du Bois des Limosins récemment. Une partie de trottoir a été refait, est-ce qu'il va y avoir plus de travaux ?

Renseignements pris il s'agit d'une réparation ponctuelle suite à une dégradation.

D'une manière générale ne pas hésiter à signaler si vous constatez un trou dans un trottoir ou un problème de voirie, d'éclairage, de nuisibles ou autres, au moyen de l'outil signalements disponible sur la Une du site Internet,

La séance s'achève à 20h21.

Dressé par Céline Lacombe-Cordier